

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 453 rapportant les arrêtés n° 368 et 369 du 12 avril 1951, portant aménagement : 1° des taxes sur les tabacs et alcools; 2° portant aménagement de la taxe sur les transaction

n° 453

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 mai 1951

Numéro JO
n° 5 du 01/06/1951

Date du numéro
1 juin 1951

VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1834

Vu la loi n° 50-1004 du 13 août 1950 fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une Assemblée représentative territoriale de la Côte Française des Somalis

Vu le télégramme-lettre du Ministère de la France d'Outre-Mer n° 3872/AE du 21 avril 1951.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont et demeurent rapportés : L'arrêté n° 368 du 12 avril 1951, rendant exécutoire la délibération du Conseil Représentatif en date du 27 mars 1951 portant aménagement des taxes sur les tabacs et alcools; 2° L'arrêté n° 309 du 12 avril 1951 rendant exécutoire la délibération du Conseil Représentatif en date du 27 mars 1951 portant aménagement de la taxe sur les transactions. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.